

Biographie de Mario Sepi

Du syndicalisme à l'engagement en faveur du modèle social européen

Les racines de la vocation européenne: la "Jeunesse fédéraliste"

Mon histoire a croisé celle du Comité économique et social à la fin des années 1960. Je me suis alors rapproché de l'ensemble des problématiques européennes, tout en développant une forte prédilection pour la question de l'Europe sociale, et ce grâce à l'expérience acquise au sein du Mouvement fédéraliste européen, plus précisément auprès de la "Jeunesse fédéraliste" où j'ai assumé la charge de secrétaire de la section romaine.

À partir de 1966, j'ai travaillé comme chercheur à l'IAI (Institut des affaires internationales), où je m'occupais de la politique sociale et des enjeux syndicaux en Europe. Entre 1969 et 1974, j'ai eu l'occasion de connaître le Comité et de coopérer avec ses membres en qualité d'expert pour les relations avec les pays méditerranéens. Le destin a voulu que la première tâche qui m'ait été confiée au sein de l'Institut, alors présidé par Altiero Spinelli, fut de rédiger la critique d'un essai sur le rôle du Comité économique et social.

Dans les années 1970 et 1980, mon engagement a principalement pris la forme d'activités syndicales au sein de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), tout d'abord comme expert en politique internationale, puis comme Secrétaire national de la fédération italienne de la métallurgie (FIM), chargé de la politique industrielle et des négociations collectives.

Durant ces années, j'ai beaucoup travaillé sur les secteurs aéronautique et automobile et j'ai donc figuré parmi ceux qui ont conduit le syndicat à conclure, en 1984, l'accord Fiat qui a mis fin à la longue crise déclenchée par le conflit syndical de 1980.

Cet accord a permis de réintégrer dans l'entreprise les travailleurs qui étaient restés en dehors et d'obtenir un résultat significatif en matière de négociation syndicale, et ce à une période où les travailleurs devaient lutter avec ardeur pour défendre leurs droits et affronter des mutations sociales décisives, tant en Italie qu'en Europe.

Une idée au cœur de l'action syndicale: le développement social

À partir de ces années, dans toutes les fonctions que j'ai occupées au sein du syndicat, je me suis efforcé de toujours progresser selon un fil conducteur, à savoir l'engagement en faveur d'une certaine idée du développement social.

Il s'agit également de l'une des raisons d'être du Comité économique et social auquel le traité de Rome, qui l'a instauré en 1958, a attribué dès le début une responsabilité fondamentale s'agissant de l'élaboration d'un modèle social européen.

La promotion du développement social est un objectif qui a inspiré l'ensemble de mes activités ultérieures, y compris en matière de coopération internationale lorsque j'ai repris, au début des années 1990, la direction de l'Institut syndical pour la coopération au développement (ISCOS).

Grâce à cette fonction, je me suis occupé de divers projets qui impliquaient des pays en voie de développement, coopérant avec les institutions compétentes en Italie et au niveau européen, et m'efforçant d'insuffler aux relations avec les pays tiers l'idée d'un développement commun de la société civile du Nord et du Sud.

La formation, la reconversion vers des activités professionnelles qui valorisent la personne, la promotion de la coopération entre les différentes catégories sociales qui composent les divers secteurs économiques,

l'engagement en faveur de l'exercice de la liberté syndicale, voici les enjeux vers lesquels tendaient mes efforts visant à promouvoir la coopération avec des pays tels que le Mozambique, le Mali, le Chili ou le Brésil.

Concernant le Brésil, j'ai joué un rôle particulièrement actif dans la coopération menée pour lutter contre la dictature sous l'égide de l'actuel président Lula. Dans cette optique furent développées de très nombreuses activités de formation dans le cadre de l'école syndicale créée à Belo Horizonte où se trouvait l'usine Fiat.

En outre, le fait d'avoir toujours fait partie d'organisations syndicales européennes telles que la FEM (Fédération européenne des métallurgistes) m'a permis, d'une part, de continuer à faire progresser une certaine idée de l'Europe et, d'autre part, de promouvoir la participation des syndicats nationaux au sein du mouvement européen, contribuant ainsi à transcender les divisions et les obstacles idéologiques s'opposant à une unité à l'échelle européenne.

Au Comité économique et social...

Je suis devenu membre du Comité en 1995 et en 2002, j'ai été élu président du Groupe des salariés (Groupe II). Au sein du Comité, j'ai consacré la plupart de mon énergie à approfondir les thèmes économiques et ceux de la politique économique et sociale européenne.

Parmi les principaux avis dont j'ai été le rapporteur, j'aimerais évoquer l'avis d'initiative consacré en 2002 aux "Tendances, structures et mécanismes institutionnels des marchés internationaux des capitaux".

Dans mes avis, j'ai souvent abordé d'autres thèmes tels que la politique de concurrence, la politique industrielle européenne et l'union monétaire (j'ai fait partie du groupe d'étude qui a élaboré l'avis du Comité sur l'UEM et les relations industrielles) ou encore la stratégie de Lisbonne.

À partir de cette année, j'ai l'honneur de pouvoir ajouter à l'ensemble de ce parcours la fonction de président du Comité que j'exercerai durant les deux prochaines années.

J'ai d'ores et déjà indiqué quelles seront les priorités de mon mandat et pour conclure, j'aimerais en extraire deux principaux objectifs institutionnels que nous devons privilégier afin de donner au Comité un élan véritablement orienté vers le futur. Il s'agit de l'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010 et de l'adoption d'un nouveau traité européen garantissant davantage de droits et renforçant la participation.

J'espère avoir ainsi clarifié, du moins en partie, la manière dont mon parcours a donné naissance aux projets que j'entends développer durant ces deux années de présidence (2008-2010).

Mais c'est en partant de l'histoire du Comité que je compte mener à bien ces projets, en tâchant d'unir nos deux routes afin de stimuler, d'innover et de construire.

J'abandonne désormais le rôle "partisan", que j'ai joué durant toute ma carrière institutionnelle, pour assumer une responsabilité collective. Je suis conscient de la difficulté de cette transformation, mais conforté dans cette tâche par les bonnes relations qu'entretiennent, au sein de ce Comité, les membres de tous les groupes qui le composent.

QE-30-08-709-FR-C

Pour contacter Mario Sepi:

Courrier électronique: mario.sepi@eesc.europa.eu

Téléphone: +32-2-546.92.97

Télécopieur: +32-2-546.97.42



Comité économique et social européen



Droits et solidarité pour guider la mondialisation

PRESIDENT MARIO SEPI 2008-2010

Le message de la présidence de Mario Sepi

Droits et solidarité pour guider la mondialisation

La solidarité en tant que projet commun...

Souvent, la notion de solidarité est confinée à la sphère sentimentale, privée ou collective, mais elle est en tout cas liée à la volonté, à l'unilatéralité, à l'arbitraire.

Avec le slogan de ma présidence, "Les droits et la solidarité pour guider la mondialisation", c'est à un autre concept de solidarité que je fais référence, celui qui s'est peu à peu ancré dans notre histoire européenne. C'est une idée de la solidarité impliquant réciprocité et partage, souci d'autrui et participation active.

Cette conception refuse certains termes répandus dans le vocabulaire mondial, par exemple, dans la coopération internationale, la distinction entre pays donateurs et pays en voie de développement, que l'on retrouve également dans l'esprit de charité ou le "conservatisme de compassion".

Lorsque l'on parle de solidarité, il n'est pas question de quelqu'un qui donne et de quelqu'un qui reçoit, encore moins de pitié et de compassion; il n'est pas question de quelqu'un qui décide et de quelqu'un qui attend sans aucune prétention, mais plutôt de partager des situations différentes dans le cadre d'un projet commun.

... cristallisée dans le droit...

Cette conception s'est traduite au cours des siècles en organisations étatiques, en acquis juridiques, en droit positif, ce qui a transformé la charité spontanée du puissant en droit pour les humbles. Le saut qualitatif de ces derniers siècles a été la cristallisation du concept de solidarité dans le droit, dans les instruments de redistribution (systèmes fiscaux, négociations collectives, État-providence), dans la recherche de l'égalité qui se matérialise en fin de compte dans le modèle social européen. C'est en effet là que résident, d'une part, l'une des raisons d'être de notre civilisation, et d'autre part, cette force d'attraction qui permet le développement même de notre civilisation.

... et instrument de compétitivité

Il est paradoxal que cette conception de la solidarité ne soit pas seulement un élément qualitatif, une idée de la société ou un système de valeurs de notre civilisation: elle est aussi un instrument de compétitivité dans le cadre du défi de la mondialisation.

En ce sens, la solidarité est en mesure de contraindre les structures économiques à aller rapidement vers un développement de plus en plus qualitatif, en élevant le niveau global des processus économiques et sociaux, en offrant de la stabilité à la société et en évitant les catastrophes sociales et écologiques que pourrait entraîner une recherche de compétitivité reposant exclusivement sur la maîtrise des coûts et les conflits sociétaux.

En poursuivant la solidarité, nous ne nous opposons pas à la mondialisation.

La mondialisation est un processus en cours, la solidarité est l'ensemble des actions et des objectifs qui permettent de tirer profit de ce potentiel inhérent au développement économique et social: la croissance de la civilisation et l'égalité pour tous les habitants de la planète.

Le Président Mario Sepi 2008-2010

Résumé du programme

Après les cinquante premières années du Comité...

Le fait que cette présidence débute précisément l'année du cinquantième anniversaire du Comité économique et social européen confère à mon mandat une double responsabilité: mettre en valeur l'histoire du Comité et, dans le même temps, le projeter vers l'avenir.

Le cinquantenaire du CESE coïncide en outre avec l'année européenne du dialogue interculturel.

Le CESE a un rôle très important à jouer à ce sujet: eu égard à sa fonction de porte-parole des organisations de la société civile, il peut représenter une synthèse réunissant les différences sociales et culturelles.

C'est en effet un lieu institutionnel au sein duquel les divers acteurs de la société civile proposent des solutions négociées, dans le cadre d'une fonction consultative d'assistance aux institutions législatives et exécutives de l'Union européenne.

Envisager l'avenir du CESE après 2008 signifie s'engager à développer ce grand potentiel que celui-ci représente en matière:

- d'incitation au changement de notre société,
- de renforcement de la défense du modèle social européen.

Évaluer les conséquences des politiques sur notre société

Comme l'indique le slogan choisi pour ma présidence, c'est donc en direction de la notion de solidarité et des droits que j'ai l'intention d'orienter les travaux du Comité.

Bien que deux années ne constituent pas une durée très longue, elles représentent une période idéale pour consolider certains engagements, et imprimer une marque qui préserve l'avenir et un rôle plus fort du Comité, dans le contexte des institutions communautaires en général.

L'un des grands objectifs que nous devons viser, si l'on veut que la voix du Comité reflète la prise en compte des exigences de la société, sera celui d'encourager

l'évaluation du véritable impact des politiques européennes, lorsque celles-ci sont appliquées à notre société.

Dans ce contexte, il est nécessaire de pouvoir connaître rapidement les conséquences des décisions européennes.

Le Comité dispose, à travers ses propres membres et leurs organisations respectives, d'un réseau exceptionnel pour évaluer concrètement, sur le terrain, l'impact des directives et les effets des politiques européennes. Nous devons nous impliquer dans ce sens.

C'est seulement de cette manière que le Comité pourra être le porte-parole d'une fonction de soutien pour les institutions européennes et leurs décisions, mais il sera également en mesure de répondre dans les contextes des différents pays ou organisations à la question suivante: quelles ont été les implications de cette décision pour les différents milieux sociétaux? Quel est leur impact sur les relations au sein du monde du travail? Et sur les avancées sociales et civiles dans les pays pris individuellement?

Trois grandes priorités

Le traité de Lisbonne contient plusieurs articles qui renforcent la **démocratie participative**.

Il revient au Comité, en premier lieu, d'explorer les voies qui permettront de rendre effective l'application de ces articles: d'une part, en renforçant son rôle dans le processus consultatif, d'autre part, en exploitant pleinement l'initiative populaire en matière législative, et enfin en transposant dans la pratique, dans la législation secondaire, les éléments relatifs à la consultation et à l'information de la société civile.

Les graves fractures que connaît notre société et la rupture – à laquelle nous assistons – des pactes sociaux entre les entreprises, les syndicats et les pouvoirs publics, rendent nécessaire une relance qualitative des structures économiques.

La deuxième priorité est donc la **stratégie de Lisbonne**.

Cette stratégie se présente comme un projet fondamental: coopérer avec les autres institutions pour aborder les sujets tels que la modernisation, la société de la connaissance, la concurrence internationale, la recherche, les droits des citoyens – en tant que tels ou en tant que travailleurs – est la clé pour contribuer à la rénovation de notre société.

Le moment est propice pour faire de nouvelles propositions aux institutions, aux États membres, aux partenaires sociaux et aux autres organisations qui font référence au Comité.

L'objectif de ces nouvelles propositions doit être avant tout de rénover les structures productives de la société européenne. Toutefois, ceci ne pourra se faire sans renforcer la défense et l'affirmation des droits et des conditions de vie.

De cela découle donc la troisième priorité: **les droits** et le modèle social européen.

De la bataille pour l'entrée en vigueur de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, à la lutte pour garantir son application concrète à tous les niveaux, le nouveau "pacte social" représenté en particulier par la Charte des droits et par les dispositions du traité de Lisbonne doit devenir une politique concrète. L'actualisation de l'agenda social est un premier rendez-vous. La clarification des règles du droit du travail, la définition du rapport entre mesures européennes et mesures nationales, y compris celles portant sur les conventions collectives, font partie de ce besoin de clarté sociale et sont nécessaires pour redonner une sécurité juridique et sociale aux citoyens européens.

Envoyer des messages forts: l'importance de la communication

Le Comité devra développer en parallèle une stratégie de communication interne et externe efficace: opportunité, efficacité et contenu politique devront imprégner la communication institutionnelle d'un Comité économique et social moderne.

Le Comité devra s'aligner en priorité sur l'actualité du débat politique.

Il est fondamental que celui-ci soit pour ainsi dire en phase avec la réalité, ce qui signifie que l'on a besoin d'une communication de nature à faire la preuve d'une attention précise, en temps utile, aux sujets qui émergent du débat institutionnel.

Dans le cadre de la communication externe, il sera nécessaire d'envisager une stratégie intégrée avec l'action des autres institutions européennes afin d'augmenter la coopération avec elles et le poids du Comité dans le cadre de ses prérogatives.